

ment présentera à l'avenir, car c'est ainsi que nous verrons si vraiment le gouvernement se montrera ferme et s'il s'intéresse à la survie de l'industrie. Nous espérons qu'il prendra ses responsabilités au sérieux et qu'il fera le nécessaire pour assurer un avenir prospère à l'industrie textile canadienne.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, en lisant le document que l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a déposé à la Chambre aujourd'hui, nous aurions pu croire, au nombre de pages qu'il contient, soit 19, que ce document renfermait toutes les solutions aux problèmes des textiles canadiens.

• (2.50 p.m.)

Le ministre, dont la circonscription se trouve dans la région des Cantons de l'Est, une des plus importantes quant à l'industrie textile, aura eu une belle occasion de prouver non seulement à notre région et à notre province, mais aussi à l'industrie textile, qu'il apportait aujourd'hui la vraie solution aux problèmes auxquels cette importante industrie doit faire face.

Je siège à la Chambre depuis au moins huit ans et, chaque semaine, les députés ont rappelé ces problèmes au ministre ou à ceux qui l'ont précédé. Mais aujourd'hui, à la lecture de ce document, nous pouvons dire que les solutions annoncées par le ministre nous apportent une grande déception. Tout ce que ce document apporte de nouveau, au point de vue de l'industrie textile, c'est qu'on créera une Commission qui aura pour tâche d'étudier les problèmes de l'industrie textile, alors qu'il y a huit ans que nous attendons des solutions aux problèmes des filatures, dont un nombre toujours croissant doivent fermer leurs portes, et qui ne peuvent plus faire concurrence aux importations des pays à faible prix de revient.

Monsieur le président, la seule solution que le ministre va apporter aujourd'hui, c'est la restructuration de l'industrie textile. Or, il sait fort bien que, dans sa circonscription même, cette restructuration a eu lieu, et que le problème existe encore.

Une importante industrie de Drummondville a élargi ses cadres, a amélioré le fonctionnement de son bureau d'administration, à Montréal, créant une industrie spécialisée dans l'exportation. En dépit de cela, les problèmes auxquels elle se heurte aujourd'hui sont les mêmes qu'il y a dix ans.

Le ministre propose également l'établissement d'une société de développement du textile. Or, dans cette industrie, le développement se poursuit depuis dix ans. Les industries ont su s'adapter aux nouvelles modes que nous avons connues chaque année.

L'industrie a également réussi à faire face au progrès technique. Mais il y a encore un problème qui demeure, dans l'industrie textile, c'est celui des prix. Le problème n'est pas dans les nouvelles modes, ni dans la technique, ni dans la confection, mais dans le prix en cours, au regard des exportations et des importations.

Or, quoi qu'en dise le ministre, qui a toujours ri des solutions créditistes, il n'y a qu'une seule solution, face aux problèmes du textile, c'est de donner un escompte compensé aux producteurs canadiens en vue de leur permettre de vendre leurs produits aux mêmes prix que ceux des produits importés. Il n'existe aucune autre solution, sinon de consentir une exemption de taxes aux industries canadiennes. Je propose que l'on accorde un escompte compensé aux consommateurs canadiens, afin qu'ils puissent acheter les produits textiles canadiens aux mêmes prix que les produits importés.

Si l'on néglige d'apporter cette solution, le ministre créera, dans cinq ou huit ans, une commission chargée de faire une autre enquête sur ces problèmes qui n'auront pas changé, pas plus qu'ils ne l'ont fait au cours des 10 dernières années.

Il s'agit là d'un problème d'importation, et, parce que le gouvernement fédéral pressure les industries textiles non seulement par des impôts et des taxes, mais aussi par sa politique d'importation, les industries textiles canadiennes sont paralysées dans l'étau prix-coût, et le seul moyen d'en sortir, c'est d'appliquer la solution créditiste, c'est-à-dire accorder l'escompte compensé aux industries textiles, afin de permettre aux consommateurs d'acheter la production canadienne au même prix que la production importée.

LES PÊCHES

ANNONCE D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION DE BATEAUX DE PÊCHE

[Traduction]

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire cet après-midi une brève déclaration au sujet de l'aide financière à la construction de bateaux de pêche au pays. Ce programme s'applique à tous les nouveaux bateaux de plus de 45 pieds de long. Il s'applique aux bateaux de pêche construits dans les chantiers canadiens et il profitera tant aux pêcheurs qu'aux constructeurs de bateaux au Canada.

Ce programme, mis au point en étroite collaboration avec mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, en remplace deux autres. Il remplace le programme dit «des navires de pêche en bois». Il remplace aussi le programme «des gros chalutiers en acier» qui, jusqu'à maintenant, était exclusivement admi-